

N°19-09-089

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 30 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de R. DENUNCQ), Président, suite à la convocation en date du 18 septembre 2019.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; FOURNIER A. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. (reçoit pouvoir de M. MAGERE) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ;
Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. ; MAILLOT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. (reçoit pouvoir d'H. CARVALHO) ; CLABAUT A. ; COLIN G. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames CARVALHO H. (donne pouvoir à O. DUFOUR) ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)
Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à C. VASSEUR) ; DUWAT A. ; BRUGGEMAN M. ; FOURNIER D. (donne pouvoir à G. COLIN) ; MAGERE M. (donne pouvoir à F. DEGREMONT) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; DENUNCQ R. (donne pouvoir à C. LEROY) ; DELATTRE G.

Absents :

Monsieur GARENAUX M.

Monsieur Daniel MAILLOT est élu secrétaire.

OBJET : STRATEGIE NUMERIQUE – FINANCEMENT DE LA 1^E PHASE 2016-2018 – FIXATION DE LA PARTICIPATION DEFINITIVE DE LA CCPL AU PROJET

Rapporteur : Christian TELLIER

Le Pays de Saint-Omer est investi dans une stratégie numérique ambitieuse depuis plusieurs années et marque ainsi son volontarisme dans une réelle transition territoriale, à la fois économique, écologique et numérique.

Vingt et une actions ont ainsi été menées pour structurer une culture numérique, des fondations techniques ainsi qu'une ingénierie spécifique.

La première phase de cette démarche de transition numérique territoriale a été financée à 60% par une subvention européenne FEDER sur l'axe 2 du Programme Opérationnel régional, le reste étant à la charge des collectivités du Pays de Saint-Omer. Il implique une coopération territoriale convenue avec la CAPSO et se poursuit dans le cadre du Pôle métropolitain Audomarois, avec la CAPSO comme chef de file de la stratégie numérique du Pays de Saint-Omer et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) comme unique partenaire, sur une partie des opérations.

Ce projet a fait l'objet d'une délibération cadre au conseil communautaire du 24/06/2016. Avec l'accord de la Région Hauts-de-France, autorité de gestion du FEDER, les opérations listées dans le projet STRATEGIE NUMERIQUE ont été adaptées pour correspondre aux besoins opérationnels des deux intercommunalités. La CAPSO prend à sa charge les dépenses, et une fois la subvention FEDER de 60,26% déduite, la CCPL contribue aux opérations dont elle bénéficie, selon la clé de répartition habituelle de 82,196% pour la CAPSO et 17,804% pour la CCPL.

Les interventions sur ce projet sont achevées depuis le 31/12/2018 avec un coût global réalisé de 1 483 913,74 € HT et donnent lieu à la poursuite du développement de la STRATEGIE NUMERIQUE dans sa mise en œuvre opérationnelle. La CAPSO clôture à présent le dossier de subvention et sollicite le FEDER. Il convient à la CCPL de régler à la CAPSO sa participation aux actions suivantes qui étaient partagées CAPSO/CCPL :

- Etude sociologique des « usages et pratiques du numérique dans le Pays de Saint-Omer » pour un coût de 79 158,15 € HT, soit 94 989,78 € TTC
- Plateforme Numérique du Territoire – Etude pour un coût de 89 493,70 € HT, soit 107 392,44 € TTC
- Place de marché des opérateurs privés pour un coût de 81 961,05 € HT, soit 98 353,26 € TTC
- Animation de la place de marché des opérateurs privés pour un coût de 64 395 € HT, soit 77 274 € TTC
- Place de marché tourisme pour un coût de 80 577 € HT, soit 96 692,40 € TTC
- Plateforme institutionnelle de Services et Démarches en ligne pour un coût de 156 033 € HT, soit 187 239,60 € TTC

La répartition entre les financeurs est la suivante :

- FEDER (60,26%) : 332 404,95 € HT
- Reste à la charge des intercommunalités : 329 536,79 € TTC
 - CAPSO (82,196%) : 270 865,85 € TTC
 - CCPL (17,804%) : 58 670,68 € TTC

Il est proposé d'autoriser le Président à émettre des mandats à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer pour un maximum de 58 670,68 € TTC afin de solder sa participation, soit 41 567,50 € déduction faite des 17 103,18 € réglés par mandat 2206 de 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à émettre des mandats à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer avec un maximum de 58 670,68 € TTC afin de solder sa participation, soit 41 567,50 € déduction faite des 17 103,18 € réglés par mandat 2206 de 2018.

Pour extrait conforme.
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20190930-19-09-089-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019